



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-198

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 10 août 2021, le règlement suivant :

2098-LAS-198 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques, et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant

Ce règlement est entré en vigueur le 5 octobre 2021, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'Arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 6 octobre 2021.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. 2098-LAS-198

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on August 10, 2021, the following by-law:

2098-LAS-198 By-law amending By-law No. 2098 to integrate certain standards relating to charging stations for electric vehicles and to modify certain standards relating to driveways, greening and the development of front yards.

This by-law came into force on October 5th, 2021, date at which the certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This by-law can be consulted on the Borough of LaSalle website or by submitting a request to this effect by email at greffe.lasalle@montreal.ca.

GIVEN AT LASALLE, on October 6th, 2021.

Nathalie Hadida
Borough Secretary